

# Recommandations concernant l'interface entre l'exécution des sanctions pénales et l'aide sociale

Les interfaces non définies et les problèmes de délimitation entre l'aide sociale et l'exécution des sanctions pénales sont régulièrement à l'origine de clarifications laborieuses et parfois longues. Afin de simplifier la collaboration et de préciser les compétences institutionnelles, la CSIAS, la Conférences des directrices et directeurs cantonaux des départements de justice et police (CCDJP) et la Conférences des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) ont publié des recommandations communes.

Pour plus d'informations, voir la rubrique Social >> Organisation de l'aide sociale >> [Documents de réflexion](#)